

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

OIC/35-CFM/2008/POA/RES-FINAL

**RESOLUTION
SUR
LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME
D'ACTION DECENNAL DE L'OCI
ADOPTÉE A LA
35^{ÈME} SESSION DU CONSEIL
DES MINISTRES DES AFFAIRES ETRANGERES**

(Session de la prospérité et du développement)

**KAMPALA – REPUBLIQUE D'OUGANDA
14-16 JOUMADA THANI 1429 H
18-20 JUIN 2008**

RESOLUTION N°1/35-POA
SUR
LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION
DECENNAL DE L'OCI

La trente cinquième session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères (Session de la prospérité et du développement), tenue à Kampala - République d'Ouganda du 14 au 16 Joumada Athania 1429h (18-20 juin 2008) ;

Considérant la Déclaration de la 3^{ème} session extraordinaire de la Conférence islamique au sommet, tenue à La Mecque, Royaume d'Arabie Saoudite, les 6 et 7 Dhul Quida 1426H (7-8 décembre 2005) ;

Exprimant sa profonde considération au Serviteur des Deux Saintes Mosquées le Roi Abdullah Bin Abdelaziz et au gouvernement saoudien pour avoir organisé ce sommet et pour le soutien permanent accordé par le Royaume au Secrétariat général de l'OCI ;

Se félicitant de l'adoption du Programme d'Action Décennal de l'OCI devant permettre à la Oummah islamique de faire face aux défis du 21^{ème} siècle ;

Notant que le cadre du Programme d'Action Décennal fournit à la Oummah islamique une nouvelle vision prospective qui permettra au monde musulman de relever les défis du 21^{ème} siècle en misant sur la volonté collective et sur l'action islamique commune ;

Prenant note avec appréciation des mesures déjà prises par le Secrétaire général, parmi lesquelles figure la tenue de trois réunions de coordination des institutions de l'OCI, pour la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal ;

Prenant également note avec appréciation des résolutions adoptées par la 8^{ème} session du COMIAC, la 23^{ème} session du COMCEC et la 25^{ème} session du Comité exécutif du COMSTECH sur la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal de l'OCI ;

Prenant note avec appréciation du soutien sans faille, de la coopération et des initiatives des organes subsidiaires, spécialisés et affiliés de l'OCI dans la mise en œuvre du PAD à travers le développement de programmes et projets ;

Insistant sur la nécessité de réaliser les progrès dans les domaines scientifique, technologique et de la protection de l'environnement pour soutenir le développement durable dans les Etats membres de l'OCI ;

Exprimant son appréciation au Gouvernement de la Turquie et du Burkina-Faso, au Secrétariat général de l'OCI, à la Banque islamique de Développement et aux autres institutions concernées de l'OCI pour la préparation du processus en cours de la mise en œuvre du Programme d'Action décennal de l'OCI en vue de dynamiser le commerce et les investissements dans le secteur du coton dans les Etats membres ;

Prenant note avec appréciation du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de l'OCI ;

Se félicitant de la résolution adoptée par la 11^{ème} session de la Conférence islamique au sommet, tenue à Dakar, Sénégal, les 13 et 14 mars 2008, sur la mise en œuvre du programme d'action décennal ;

- 1- **REAFFIRME** l'attachement des Etats membres dans tous les domaines, aux visions et aux missions du PAD en tant que document de base destiné à préparer le monde musulman à relever les défis du 21^{ème} siècle au titre de la « solidarité en action ».
- 2- **SOULIGNE** le rôle primordial du Secrétariat général de l'OCI et de la Banque islamique de développement dans la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal et **apprécie** hautement les progrès accomplis à ce stade grâce aux actions engagées par le Secrétariat général de l'OCI et ses organes subsidiaires et institutions spécialisées et affiliées et, dans le même contexte, **rend hommage** au Secrétaire général de l'OCI et au président de la BID pour leur leadership et la remarquable contribution apportée à cet effet.
- 3- **SALUE** les initiatives prises par le Secrétaire général pour réformer l'OCI, en vue de promouvoir son rôle et de lui permettre de remplir pleinement sa mission dans la mise en œuvre du PAD, conformément à la vision éclairée des dirigeants des Etats membres exprimée dans le PAD pour faire face aux défis du 21^{ème} siècle en réformant l'organisation.
- 4- **SE FELICITE** de l'adoption de la charte amendée de l'OCI par la 11^{ème} session de la Conférence islamique au sommet et note avec satisfaction que cette charte permettra à l'Organisation de réaliser les objectifs du Programme d'action décennal au service de la Oummah islamique.
- 5- **EXHORTE** les Etats membres à continuer de développer la volonté politique nécessaire pour garantir la mise en œuvre des nouveaux mandats, visions et missions de l'OCI et pour faire avancer l'action islamique commune.
- 6- **INVITE** les Etats membres à contribuer à la mise en œuvre du Programme d'Action Décennal en apportant tout leur appui politique, moral et financier et **ENCOURAGE** les Etats membres à coordonner avec le Secrétariat Général pour aligner leurs différentes initiatives, projets et programmes existants dans les domaines où ils disposent de capacités relativement meilleures ou auxquels ils s'intéressent plus particulièrement, sur les objectifs du PAD de l'OCI.
- 7- **EXPRIME** son appui sans réserve et son appréciation au Secrétaire général dans la poursuite de ses efforts et initiatives louables visant à mettre en exergue la véritable image de l'Islam, à défendre les causes de ce dernier face à la l'islamophobie et à rehausser l'image de l'OCI sur la scène internationale.

- 8- **SALUE** la contribution de l'ISESCO et de l'IRCICA à la mise en œuvre du programme d'action décennal de l'OCI et exprime sa profonde appréciation des activités, programmes et projets et des activités innovatrices mis en œuvre par l'ISESCO et l'IRCICA, notamment la promotion de l'action collective, la projection d'une image correcte de l'Islam et des musulmans dans le monde, la diffusion d'informations, le renforcement des capacités, la promotion du dialogue des civilisations, des cultures et des religions, la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, la promotion des valeurs d'égalité, de tolérance et de modération, l'appui aux institutions de l'éducation et de la culture en Palestine ainsi que la protection des personnes aux besoins spécifiques dans les Etats membres et au sein des communautés musulmanes des Etats non membres.
- 9- **SALUE EGALEMENT** le rôle de l'IRCICA dans la préservation et la valorisation du patrimoine historique et culturel de la Oummah islamique à travers ses efforts appréciables et ses initiatives d'organiser des séminaires et des conférences ainsi qu'à travers ses différentes publications et activités.
- 10- **EXPRIME SA SATISFACTION** des différents programmes mis en œuvre sous les auspices du Secrétariat général et des organes subsidiaires et affiliés de l'OCI pour la promotion de la femme, de la jeunesse et de l'enfant ainsi que pour la promotion de la culture et de l'éducation islamique.
- 11- **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** de la mise en œuvre des dispositions du programme d'action décennal relatives à la restructuration de l'IINA et de l'ISBO et de l'initiation de l'étude qui servira de base pour le processus de restructuration de l'ISBO et remercie la BID pour avoir accepté de financer cette étude et **demande** la poursuite du processus de redynamisation des organes d'information dédié à l'action islamique commune.
- 12- **SE FELICITE** de la décision de S.E. Maître Abdoulaye Wade, président de la République du Sénégal et président du COMIAC de mettre sur pied un secrétariat permanent du COMIAC et **INVITE** les Etats membres et les institutions de l'OCI à apporter toute forme de soutien à ce secrétariat qui sera un élément essentiel pour le renforcement des activités du COMIAC.
- 13- **SE FELICITE** du lancement du Fonds de solidarité islamique pour le développement à Dakar, Sénégal, les 29 et 30 mai 2007, à la suite d'une décision du Conseil des Gouverneurs de la BID, Fonds qui est considéré comme un jalon décisif dans la mise en œuvre du mandat et de la vision du PAD pour la réduction de la pauvreté dans les Etats membres.
- 14- **ADRESSE** ses remerciements aux Etats membres ayant annoncé des contributions aux ressources du Fonds de solidarité islamique pour le développement et plus particulièrement au Serviteur des Deux Saintes Mosquées le Roi Abdullah Ibn Abdelaziz Al Saoud d'Arabie Saoudite pour son engagement à apporter une contribution généreuse de 1 milliard de dollars US, l'Etat du Koweït qui a annoncé un don de 300 millions de dollars US, au gouvernement de

la République islamique d'Iran pour sa promesse de don de 100 millions de dollars US, à l'Etat du Qatar pour sa promesse de 50 millions de dollars, à l'Algérie pour sa promesse de 50 millions US\$, au gouvernement de la République du Sénégal, pour sa promesse de 10 millions de dollars ainsi qu'à tous les Etats membres ayant également annoncé des contributions au Fonds ; et **exhorte** tous les Etats membres qui ne l'auraient pas encore fait à s'engager à leur tour pour des contributions au Fonds afin que soit mobilisée la somme de 10 milliards de dollars en 2009 ou, pour le moins, la somme de 6 milliards de dollars en 2008, de sorte à permettre au Fonds de mettre en œuvre ses programmes.

- 15- **SE FELICITE** de l'établissement d'un Programme spécial pour le développement de l'Afrique (PSDA) qui constitue une autre étape fondamentale dans la mise en œuvre des missions du PAD. **Elle exprime son appréciation** des efforts louables de la BID dans ce domaine et **remercie** le gouvernement de la République du Sénégal d'avoir abrité la réunion ministérielle sur le PSDA, les 22 et 23 janvier 2008 à Dakar et le Secrétaire général pour son soutien permanent à ce programme.
- 16- **DEMANDE** à la Banque islamique de Développement de fournir des efforts pour soutenir la mise en œuvre des projets de développement des infrastructures dans les Etats membres de l'OCI.
- 17- **SE FELICITE** de la résolution de la 11^{ème} session de la Conférence islamique au sommet qui a apprécié le rôle de la BID dans le financement des projets de développement en Afrique, et invité le président de la 11^{ème} session du sommet islamique, en collaboration avec le Secrétariat général de l'OCI, la BID et les représentants des Etats membres africains de l'OCI, à veiller à la coordination requise en vue de garantir la mise en œuvre efficiente du programme spécial de la BID pour le développement de l'Afrique, conformément aux résolutions pertinentes du 3^{ème} sommet extraordinaire tenu à Makkah en décembre 2005, avec pour objectif de mobiliser davantage d'appuis et de financement en faveur du Fonds de solidarité islamique pour le développement.
- 18- **SE FELICITE** de l'initiative conjointe des gouvernements du Cameroun et du Burkina Faso d'organiser des forums sous-régionaux pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'ouest sur la mise en œuvre du PSDA et **INVITE** les Etats membres et les institutions de l'OCI ainsi que le Secrétariat général, à apporter leur appui afin de garantir le succès de ces rencontres.
- 19- **SE FELICITE** de l'initiative de la République du Mali d'organiser dans la 2^{ème} quinzaine du mois de novembre 2008 le premier Forum sur le Développement et l'agro-industrie en Afrique et **APPELLE** les Etats membres, le Secrétariat général de l'OCI, la Banque islamique de Développement, le Centre islamique pour le Développement du Commerce, le Centre de Recherche Statistique économique, Sociale et de Formation des pays islamique (SESRIC), la Chambre islamique de Commerce et d'Industrie à soutenir cette initiative aux fins de contribuer à une meilleure valorisation des produits locaux.

- 20- SE FELICITE** des initiatives de la BID, notamment le Fonds spécial pour le développement de l'Afrique, et lui demande de diligenter la mise en œuvre du Programme pour la réduction de la pauvreté et d'aborder la situation d'urgence dans les pays islamiques telle que la crise alimentaire actuelle, dans le cadre du Fonds de solidarité islamique pour le développement.
- 21- SE FELICITE** de l'initiative de Son Altesse l'Emir de l'Etat du Koweït, Cheikh Sabbah Al Ahmad Al Jaber Al Sabbah, créant le Fonds pour une vie digne dans les Etats membres de l'OCI et sa donation de 100 millions de dollars à ce Fonds et **APPELLE** tous les Etats membres de l'OCI ainsi que les ONG à faire des contributions pour soutenir les objectifs de ce Fonds.
- 22- SE FELICITE** du lancement de l'atlas d'innovation du monde islamique qui dessine la cartographie des tendances et trajectoires de la science et de la technologie basés sur l'innovation dans les 57 pays membres de l'OCI et d'explorer les relations entre la science, l'innovation, la religion, la culture et la politique, pour identifier de nouvelles opportunités de collaboration entre les scientifiques, les décideurs politiques et les entreprises du monde islamique et d'occident et de mettre en place de nouveaux réseaux propices au débat d'idées, et à l'échange autour des politique et des bonnes pratiques tant au sein du monde islamique qu'entre le monde islamique et l'occident.
- 23- SE FELICITE** de l'adoption des critères, procédures et mécanismes pour le classement des universités de l'OCI, **INVITE** tous les Etats membres à coopérer avec le groupe de base et apprécie la contribution de l'ISESCO à la promotion de l'enseignement supérieur, de la science, de la technologie et de la protection de l'environnement dans les Etats membres de l'OCI.
- 24- DEMANDE** au Secrétaire général de suivre à la mise en œuvre de la présente résolution et d'en faire rapport à la 36^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.